



Insee – Avis d'enquête sur l'autonomie

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère des Solidarités et de la Santé, en partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), réalise d'avril à décembre 2022 une enquête statistique sur l'autonomie des personnes résidant en France.

Publié le 19 avril 2022

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). Un échantillon de personnes a été sélectionné aléatoirement parmi les personnes ayant répondu à l'enquête Vie Quotidienne et Santé 2021. Parmi ces personnes, certaines d'entre vous peuvent être concernées.

L'enquête est effectuée par un enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Comment se déroule l'enquête

La collecte se déroule d'avril à décembre 2022.

- Vous êtes prévenu par courrier postal avant d'être enquêté par l'Insee.
- Un enquêteur de l'Insee vous contacte pour convenir d'un rendez-vous.
- L'enquêteur enregistre les réponses sur un micro-ordinateur portable sécurisé.
- Il est tenu au secret professionnel et muni d'une carte professionnelle.

Pourquoi cette enquête ?

En 2008, près d'un français sur quatre de plus de 16 ans souffrait d'un handicap, même léger, lui causant des difficultés physiques, sensorielles ou cognitives dans la vie.

Les objectifs de l'enquête seront d'estimer le nombre de personnes en situation de handicap ou de dépendance selon différentes définitions, d'évaluer les aides dont ces personnes ont besoin et de comparer leurs conditions de vie à celles des personnes en bonne santé.

Mieux connaître les difficultés des français au quotidien, qu'ils soient autonomes ou non, permet d'apporter l'éclairage nécessaire à l'orientation des politiques publiques.

Contactez l'Insee

Vous souhaitez obtenir plus d'informations sur cette enquête ? Contactez l'Insee :

- par courriel : rubrique « Aide » accessible en haut à droite de la page d'accueil [d'insee.fr](http://insee.fr)
- par téléphone : 09 72 72 40 00 (n° non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h à 17h



HÔTEL DE VILLE D'ONET-LE-CHÂTEAU

12, rue des coquelicots
12850 - Onet-le-Château

[S'y déplacer](#)



URL de la page : <https://www.onet-le-chateau.fr/actualites/insee-avis-denquete-sur-lautonomie/>